

# Rapport de progression sur le CO<sub>2</sub> et le plan d'action énergétique

Colas Belgium

1 janvier 2019 à 31 décembre 2021

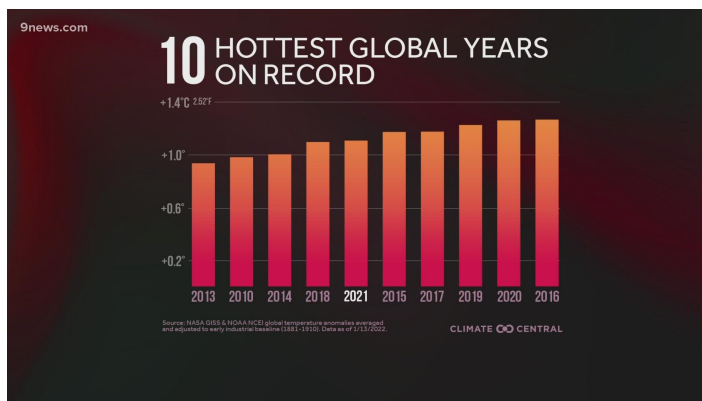
# Table des matières

1. Introduction	3
2. Données de base	4
2.1. Description de l'organisation	4
2.2. Structure de l'organisation	4
2.3. Année de base	4
2.4. Période de rapport	5
2.5. Vérification	5
3. Délimitation	6
3.1. Limites de l'organisation	6
3.2. Modification organisationnelle	7
3.3. CO2 attribution de projets	7
4. Méthodes de calcul	8
4.1. Périmètres	8
4.2. Méthodologie de calcul et facteurs de conversion actuels	8
4.3. Modifications de la méthode de calcul	8
4.4. Exclusions	9
4.5. Absorption du CO2	9
4.6. Biomasse	9
4.7. Sources de données et incertitudes	9
5. Émissions de CO2	10
5.1. Empreinte CO2 de l'année de base	10
5.2. Evolution annuelle par catégorie	14
5.3. Objectifs	17
5.4. Les mesures de réduction	17
5.5. Benchmark	20
6. Initiatives	21

# 1. Introduction

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels les pays, les gouvernements, les entreprises et les citoyens du monde entier seront confrontés dans les décennies à venir. La recherche scientifique et la connaissance du changement climatique ont considérablement progressé, confirmant que le réchauffement climatique actuel est dû aux activités humaines. Le réchauffement climatique a déjà des impacts mesurables : influence sur l'agriculture, mise en danger de la sécurité alimentaire, élévation du niveau de la mer, accélération de l'érosion des zones côtières, augmentation de l'intensité des catastrophes naturelles, extinction des espèces et propagation des maladies à transmission vectorielle. Cet impact se fera sentir non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi localement (GIEC2013).

Ces dernières années, il est devenu clair que le changement climatique n'est plus un phénomène attendu dans un avenir proche, mais que le climat est déjà en train de changer. En effet, les 9 dernières années ont aussi été les 9 années les plus chaudes jamais enregistrées (Climate Central).



Cet enjeu majeur a donc provoqué un chantier mondial de restructuration de nos activités pour limiter le réchauffement global et adapter nos modes de vie aux limites planétaires.

L'entreprise *Colas Belgium* est engagée dans une démarche de réduction de ses émissions carbone et a choisi d'introduire l'échelle de performance CO<sub>2</sub> dans ses opérations pour atteindre ses objectifs de durabilité. L'élaboration du reporting périodique fait partie du cycle de contrôle au sein du système de gestion énergétique qui a été introduit dans le cadre de l'échelle de performance CO<sub>2</sub>. Ce cycle de contrôle est décrit dans le plan de gestion de la qualité.

Ce rapport a été préparé sur la base des directives de l'échelle de performance CO<sub>2</sub> conformément au manuel 3.1 tel que publié en juillet 2020 par SKAO. L'inventaire des émissions a été préparé conformément à la norme ISO 14064-1:2019.

- Description de l'organisation (voir section 2.2.1)
- Responsable du rapport (voir page de couverture)
- Période du rapport (voir paragraphe page de garde)
- Limites organisationnelles (voir section 2.3.1)
- Limites et critères de déclaration pour définir les émissions significatives (voir section 2.3)
- Émissions directes de CO<sub>2</sub>e (voir section 3)
- Émissions biogéniques de CO<sub>2</sub>e (voir section 2.4.4)
- Élimination directe du CO<sub>2</sub>e (voir section 2.4.4)
- Exclusions de la quantification (voir section 2.4.3)
- Émissions indirectes par catégorie (voir section 2.4.2)
- Année de base (voir section 2.2.4)
- Ajustements ou recalculs de l'année de base (voir la section 2.4.6)
- Méthode de calcul (voir section 2.4)
- Ajustements de la méthode de calcul (voir section 2.4)
- Facteurs d'élimination (voir section 2.4.4)
- Incertitudes pour les émissions et les absorptions (voir section 2.4.5)
- Incertitude sur le résultat (voir section 2.4.5)
- Référence à l'ISO 14064-1:2019 (voir section 2.1)
- Référence à la vérification (voir section 2.2.6)
- Facteurs d'émission et sources utilisées (voir section 2.4.2)

## 2. Données de base

### 2.1. Description de l'organisation

Depuis 1988, Colas Belgium est la filiale belge du groupe Colas, leader mondial dans la construction et l'entretien d'infrastructure de transport. Constitué de cinq entités régionales autonomes, ses activités regroupent l'aménagement urbain, la construction et l'entretien d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, industrielles et logistiques.

### 2.2. Structure de l'organisation

Nom	Personnes
<b>Colas Belgium</b>	
<b>APL NV</b>	
<b>Ascovil SA</b>	
<b>BRS SA</b>	
<b>Carrières Haut-Le-Wastia</b>	
<b>Carrière</b>	
<b>Site de Anhée</b>	
<b>Colas Belgium SA - LEF</b>	
<b>Colas Belgium SA - Siège</b>	
<b>Colas Belgium SA - Sud-Est</b>	
<b>Agence travaux &amp; centrale béton site de Crisnée</b>	
<b>Centrale béton de Seraing</b>	
<b>Chantiers</b>	
<b>Colas Belgium SA - Sud-Ouest</b>	
<b>Agence travaux &amp; atelier à Gaurain</b>	
<b>Chantiers</b>	
<b>Site de lessines</b>	
<b>Colas Centrum NV - Agence/secteur Centrum</b>	
<b>Chantiers</b>	
<b>Site de Neder-Over-Heembeek</b>	
<b>Site de Vilvorde</b>	
<b>Colas Noord - Asfaltcentrale</b>	
<b>Colas Noord NV - Agence/secteur Noord-Oost</b>	
<b>Chantiers</b>	
<b>Site Zolder</b>	
<b>Colas Noord NV - Agence/Secteur Nord</b>	
<b>Chantiers</b>	
<b>Site de Kallo</b>	
<b>Site Wijnegem</b>	
<b>Colas Transport NV</b>	
<b>Scredema SA</b>	

### 2.3. Année de base

Nom	Année de référence par défaut
<b>Colas Belgium</b>	2019
<b>APL NV</b>	2019

Nom	Année de référence par défaut
<b>Ascovil SA</b>	2019
<b>BRS SA</b>	2019
<b>Carrières Haut-Le-Wastia</b>	2019
<b>Carrière</b>	2019
<b>Site de Anhée</b>	2019
<b>Colas Belgium SA - LEF</b>	2019
<b>Colas Belgium SA - Siège</b>	2019
<b>Colas Belgium SA - Sud-Est</b>	2019
<b>Agence travaux &amp; centrale béton site de Crisnée</b>	2019
<b>Centrale béton de Seraing</b>	2019
<b>Chantiers</b>	2020
<b>Colas Belgium SA - Sud-Ouest</b>	2019
<b>Agence travaux &amp; atelier à Gaurain</b>	2019
<b>Chantiers</b>	2019
<b>Site de lessines</b>	2019
<b>Colas Centrum NV - Agence/secteur Centrum</b>	2019
<b>Chantiers</b>	2019
<b>Site de Neder-Over-Heembeek</b>	2019
<b>Site de Vilvorde</b>	2020
<b>Colas Noord - Asfaltcentrale</b>	2019
<b>Colas Noord NV - Agence/secteur Noord-Oost</b>	2019
<b>Chantiers</b>	2019
<b>Site Zolder</b>	2019
<b>Colas Noord NV - Agence/Secteur Nord</b>	2019
<b>Chantiers</b>	2019
<b>Site de Kallo</b>	2019
<b>Site Wijnegem</b>	2019
<b>Colas Transport NV</b>	2019
<b>Scredema SA</b>	2019

## 2.4. Période de rapport

1 janvier 2019 à 31 décembre 2021

## 2.5. Vérification

L'inventaire des émissions de CO<sub>2</sub> est vérifié par l'organisme reconnu **XXX à la date du ???** pour obtenir un certificat sur l'échelle de performance CO<sub>2</sub> Niveau 3.

## 3. Délimitation

Colas Belgium est une filiale nationale du groupe Colas. Elle est divisée en 5 entités régionales autonomes, représentant un total de 31 entités organisationnelles (incluant départements et établissements, sous-divisés en plusieurs sections).

### 3.1. Limites de l'organisation

Nom	Description	Pourcentage de consolidation
<b>Colas Belgium</b> Groupe	Colas Belgium Group	
<b>APL NV</b> Etablissement	Poste d'enrobage	100%
<b>Ascovil SA</b> Etablissement	Poste d'enrobage	100%
<b>BRS SA</b> Département	Carrière	100%
<b>Carrières Haut-Le-Wastia</b> Etablissement		100%
<b>Carrière</b> Section		100%
<b>Site de Anhée</b> Section		100%
<b>Colas Belgium SA - LEF</b> Etablissement	Poste d'enrobage	100%
<b>Colas Belgium SA - Siège</b> Etablissement	Siège administratif	100%
<b>Colas Belgium SA - Sud-Est</b> Etablissement		100%
<b>Agence travaux &amp; centrale béton site de Crisnée</b> Section		100%
<b>Centrale béton de Seraing</b> Section		100%
<b>Chantiers</b> Section		100%
<b>Colas Belgium SA - Sud-Ouest</b> Etablissement		100%
<b>Agence travaux &amp; atelier à Gaurain</b> Section		100%
<b>Chantiers</b> Section		100%
<b>Site de lessines</b> Section		100%
<b>Colas Centrum NV - Agence/secteur Centrum</b> Etablissement		100%
<b>Chantiers</b> Section		100%
<b>Site de Neder-Over-Heembeek</b> Section	Agence travaux + Atelier	100%
<b>Site de Vilvorde</b> Section		100%
<b>Colas Noord - Asfaltcentrale</b> Etablissement	Poste d'enrobage	100%

Nom	Description	Pourcentage de consolidation
<b>Colas Noord NV - Agence/secteur Noord-Oost</b> Etablissement	Agence travaux + recyclage + centrale béton site de Zolder	100%
<b>Chantiers</b> Section	Chantiers	100%
<b>Site Zolder</b> Section	Agence travaux + recyclage + centrale béton site de Zolder	100%
<b>Colas Noord NV - Agence/Secteur Nord</b> Département		100%
<b>Chantiers</b> Section	Chantiers	100%
<b>Site de Kallo</b> Section	Centrale béton	100%
<b>Site Wijnegem</b> Section	Agence travaux & recyclage & centrale béton	100%
<b>Colas Transport NV</b> Département		100%
<b>Scredema SA</b> Etablissement	Poste d'enrobage	100%

### 3.2. Modification organisationnelle

Il n'y a eu aucun changement organisationnel au cours de la période couverte par ce rapport.

### 3.3. CO<sub>2</sub> attribution de projets

À ce jour, aucun projet n'a été attribué avec un avantage en matière de CO<sub>2</sub>.

## 4. Méthodes de calcul

### 4.1. Périmètres

La comptabilisation du carbone fait référence à 3 types différents de sources d'émissions, également appelées périmètres ou "scopes". Le premier périmètre contient les émissions directes au sein des opérations de l'entreprise ou liées à l'entreprise elle-même. Le deuxième périmètre comprend les émissions liées à l'électricité, la chaleur ou les vapeurs achetées, qui ne sont pas produites sur place, mais qui sont directement liées à la consommation d'électricité ou de chaleur. Le troisième périmètre comprend toutes les autres émissions qui n'appartiennent à aucun des scope 1 ou 2 (soit les émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur).

Conformément à la réglementation de l'échelle de performance CO<sub>2</sub> (manuel 3.1), les émissions suivantes ont été cartographiées comme telles :

- Émissions du scope 1 : combustion d'énergies fossiles (chauffage, générateurs électriques, véhicules utilitaires)
- Émissions du scope 2 : consommation d'électricité
- Émissions du scope 3 : voyages d'affaires uniquement

### 4.2. Méthodologie de calcul et facteurs de conversion actuels

Ce rapport périodique est basé sur les réglementations de l'échelle de performance CO<sub>2</sub> conformément au manuel 3.1 publié par SKAO en juillet 2020.

Les facteurs d'émission ont été déterminés sur base du site Internet CO<sub>2</sub>emissiefactoren.nl, selon lequel la liste des amendements de SKAO est considérée comme leader. Le cas échéant, des facteurs d'émission spécifiques pour la Belgique ont été utilisés.

Une exigence supplémentaire spécifique à l'échelle de performance CO<sub>2</sub> est que, pour le calcul des émissions de CO<sub>2</sub>e, on utilise des facteurs d'émission Well-to-Wheel (WTW). Dans ce cas, le CO<sub>2</sub>e libéré lors de l'extraction et de la production du carburant (Well-to-Tank, WTT) est également incluse (émissions indirectes réelles appartenant au scope 3 selon le protocole GES). Dans ce rapport, conformément à cette exigence, tous les calculs ont été effectués avec des facteurs d'émission WTW. Aucun rapport séparé n'est fourni pour les émissions WTT en amont des carburants utilisés.

Les facteurs d'émission utilisés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Source d'émissions	Unité	Facteur d'émission (gCO <sub>2</sub> e/unité)			Source
		2019	2020	2021	
Gaz naturel	kWh	211.2	211.2	211.2	CO <sub>2</sub> emissiefactoren.nl
Electricité Réseau - Gris BE	kWh	195	195	195	IEA
Electricité Réseau - Vert BE	kWh	24	24	24	CO <sub>2</sub> emissiefactoren.nl
Benzine	litres	2884	2784	2784	CO <sub>2</sub> emissiefactoren.nl
Diesel	litres	3310	3262	3262	CO <sub>2</sub> emissiefactoren.nl
CNG	kg	2634	2634	2634	CO <sub>2</sub> emissiefactoren.nl
Mazout	litres	3300	3300	3300	CO <sub>2</sub> emissiefactoren.nl
Avion court-courrier - classe économique	km	243.38	243.38	243.38	Bilan Carbone 7.6
Avion long courrier - classe économique	km	211.56	211.56	211.56	Bilan Carbone 7.6
Train	km	29.7	29.7	29.7	Bilan Carbone 7.6

### 4.3. Modifications de la méthode de calcul

Non applicable.



## 4.4. Exclusions

Aucune exclusion d'entité ou de succursale ne s'applique.

## 4.5. Absorption du CO<sub>2</sub>

Aucune absorption de CO<sub>2</sub> n'est signalée car cela n'est pas applicable.

## 4.6. Biomasse

Les émissions de CO<sub>2</sub> biogénique ne sont pas rapportées dans le présent inventaire des émissions car elles ne sont pas pertinentes.

## 4.7. Sources de données et incertitudes

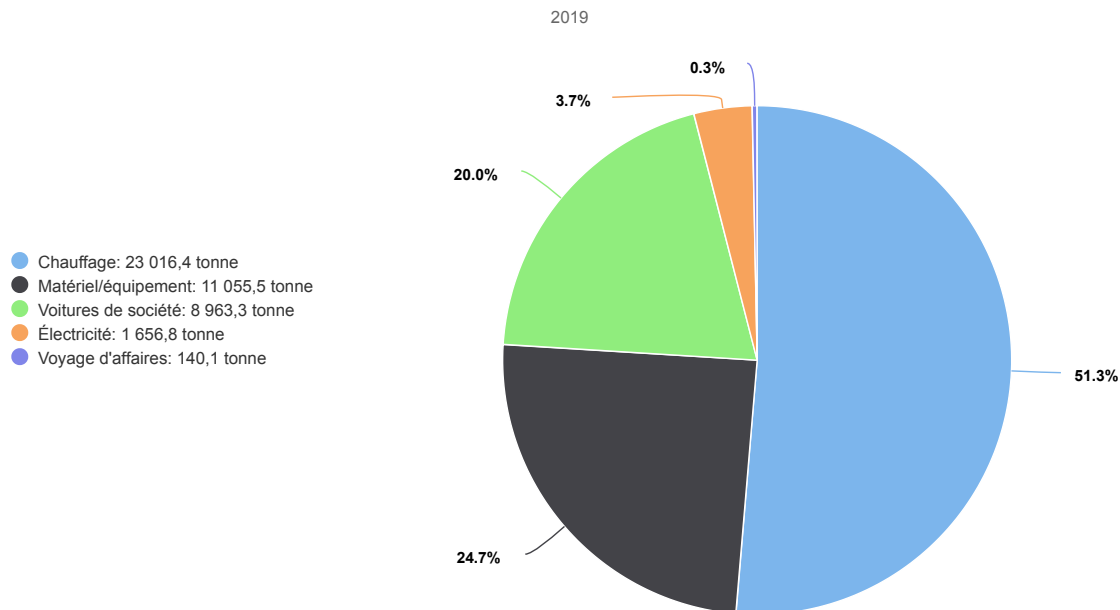
La collecte des données de consommation s'est essentiellement appuyée sur les factures, les livraisons et les consommations. Toutes nos données sont basées sur des factures.

En ce qui concerne l'incertitude sur les données utilisées, un degré élevé de certitude est supposé puisque les factures et autres sont principalement utilisées. On estime qu'il y a une incertitude d'environ 5 %. En outre, il existe également une incertitude sur les facteurs d'émission utilisés. Ici, on estime que qu'il y a environ 5-10% d'incertitude sur le facteur d'émission. L'incertitude totale dans les calculs finaux à prendre en compte est donc de 14,5%. Lors de la détermination de la distribution de certains flux énergétiques (par exemple, le pourcentage de consommation d'électricité pour l'éclairage/la production/...), les valeurs des compteurs individuels ont été utilisées dans la mesure du possible. les valeurs des compteurs individuels. Si les compteurs individuels n'étaient pas disponibles, l'opinion d'expert de sur l'avis expert des personnes internes du service ou du site concerné. Dans le cas d'un avis d'expert une incertitude supplémentaire doit donc être prise en compte. Cependant, cela n'a aucune influence sur le total des émissions de CO<sub>2</sub>e mais uniquement sur une distribution de la consommation d'énergie et sur la distribution des émissions pour mieux estimer où se trouvent les gros consommateurs et où des améliorations sont possibles.

## 5. Émissions de CO<sub>2</sub>

### 5.1. Empreinte CO<sub>2</sub> de l'année de base

Répartition des émissions totale sur l'année de base - CO<sub>2</sub>e (44 832 tonne)



Répartition des émissions totale sur l'année de base - CO <sub>2</sub> e (tonne)	2019
Chauffage	23 016,4
Matériel/équipement	11 055,5
Voitures de société	8 963,3
Électricité	1 656,8
Voyage d'affaires	140,1
Total	44 832,2

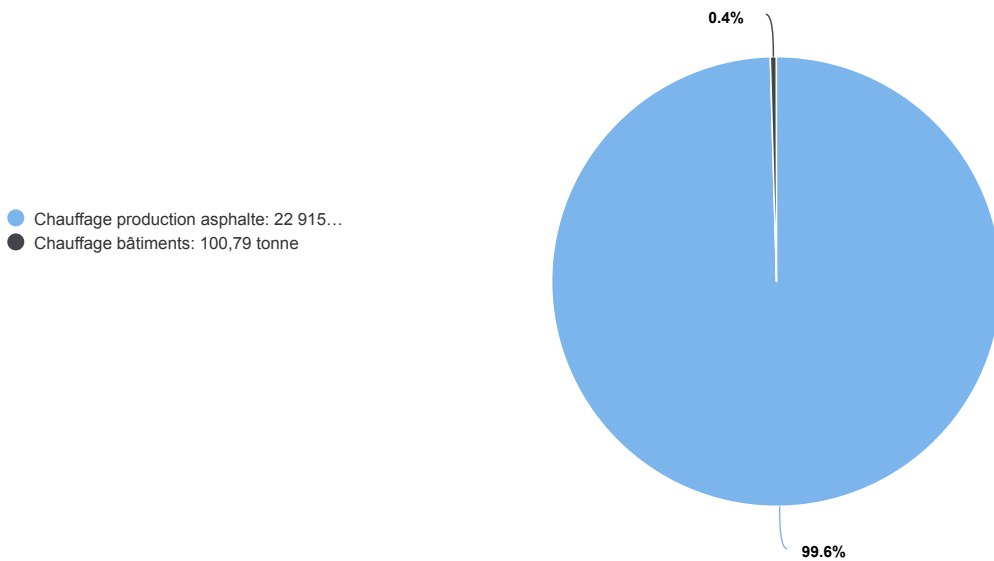
L'empreinte carbone de Colas Belgium en 2019, équivalente à 44 832 tCO<sub>2</sub>e sur l'année de base, est principalement sourcée dans le scope 1, soit les émissions directes dues à ses opérations. En effet, 96% des émissions totales sur l'année de base proviennent du scope 1, avec 51.3% dû au chauffage, 24.7% dû au matériel et équipement, et 20.0% dû aux véhicules de société.

Par ailleurs, les émissions du scope 2, soit les émissions indirectes liées à l'utilisation de l'électricité, correspondent à 3,7% des émissions totales sur l'année de base.

Enfin, les émissions du scope 3, soit les émissions indirectes autre que l'électricité, correspondent à 0,3% des émissions totales sur l'année de base. Dans le cas de Colas Belgium, il s'agit uniquement des voyages d'affaires, comptabilisés uniquement au niveau national.

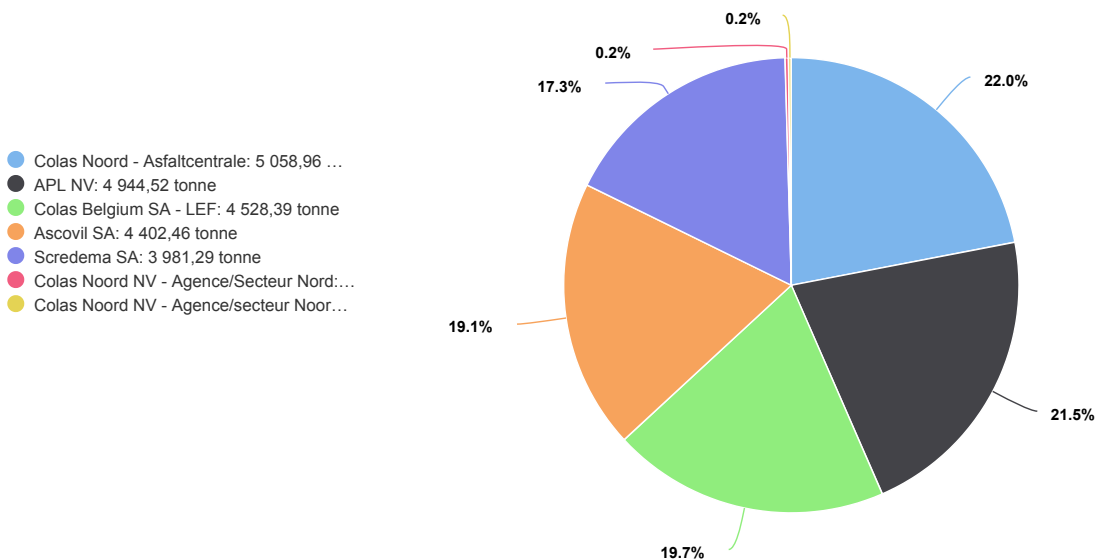
## Répartition des émissions liées au chauffage par fonction sur l'année de référence - CO2e (23 016 tonne)

2019



## Répartition des émissions liées au chauffage sur l'année de base - CO2e (23 016 tonne)

2019



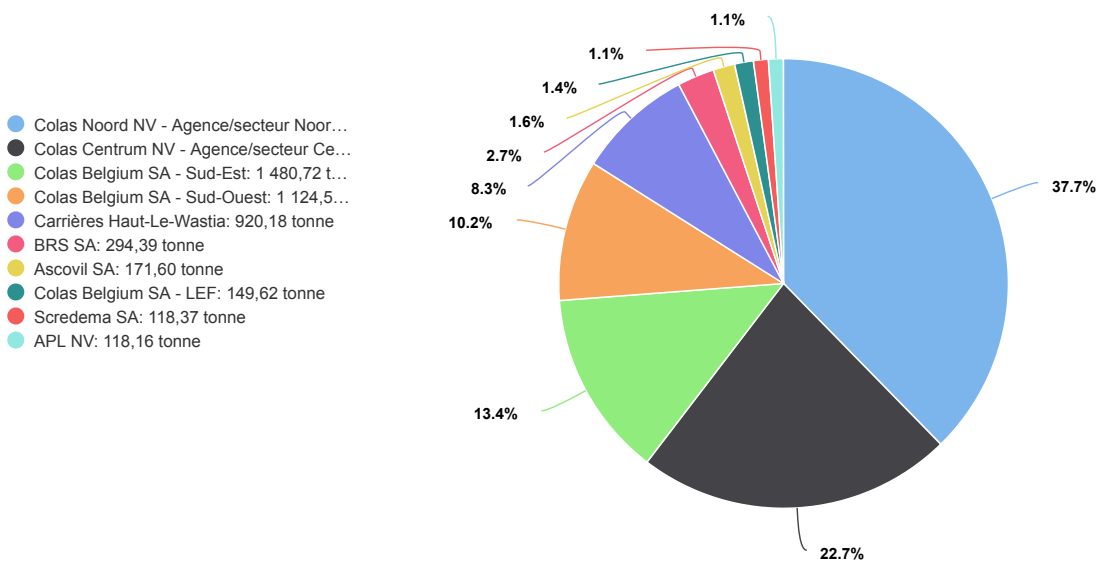
Le chauffage est la source principale d'émissions de gaz à effet de serre de Colas Belgium, avec 51,3% des émissions totales. Parmi les émissions liées au chauffage, 99,6% sont liées à la production d'asphalte, et 0,4% au chauffage des bâtiments.

Etant au coeur de leur modèle économique, l'importance de la production d'asphalte parmi les sources d'émissions est attendue. De plus, les infrastructures de production nécessitent l'utilisation de gaz naturel, une énergie fossile fortement émettrice. Les 5 sites de production d'asphalte rassemblent donc 99,6% des émissions liées au chauffage :

- Colas Noord : 22,0%
- APL : 21,5%
- LEF : 19,7%
- Ascovil : 19,1%
- Scredema : 17,3%

Répartition des émissions liées au matériel et équipement sur l'année de base - CO2e (11 056 tonne)

2019

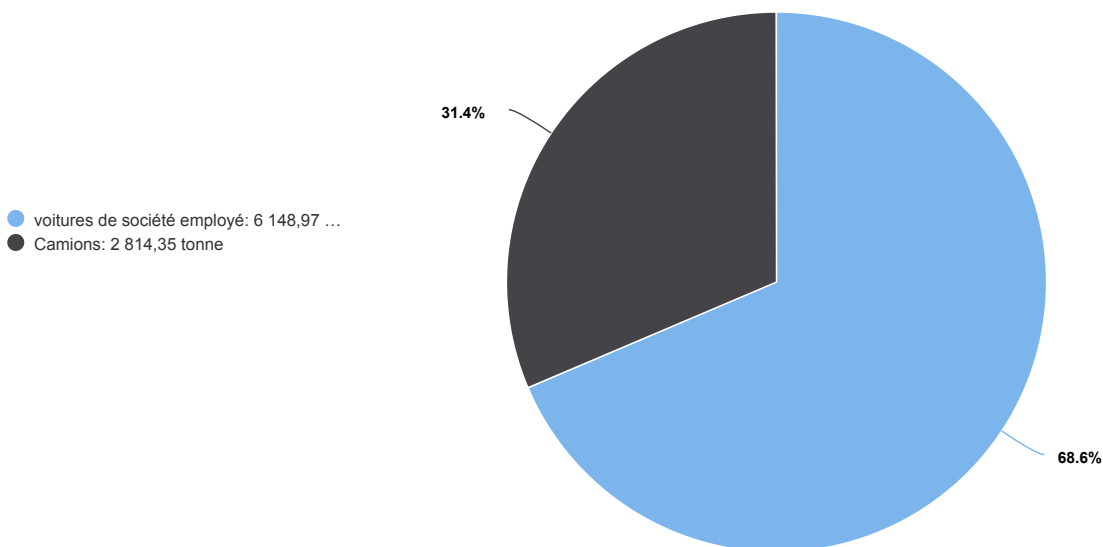


Le matériel et équipement, principalement de la machinerie d'industrie fonctionnant au mazout, est responsable de 24.7% des émissions totales de Colas Belgium.

Les 5 sites rassemblant plus de 90% des émissions de cette catégorie sont Colas Noord (37.7%), Colas Centrum (22.7%), Colas Sud-Est (13.4%), Colas Sud-Ouest (10.2%) et les carrières Haut-Le-Wastia (8.3%).

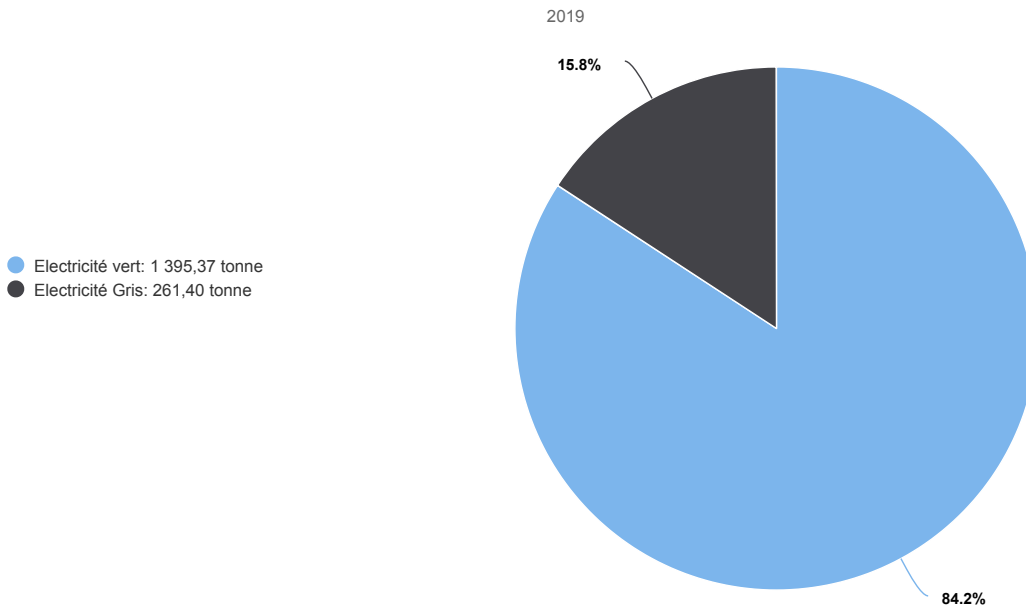
Répartition des émissions liées aux voitures de société sur l'année de base - CO2e (8 963 tonne)

2019



Les véhicules de société représentent 20% des émissions totales de Colas Belgium, dont 68.6% pour les voitures de société (voitures des employées + camionnettes) et 31.4% pour les camions.

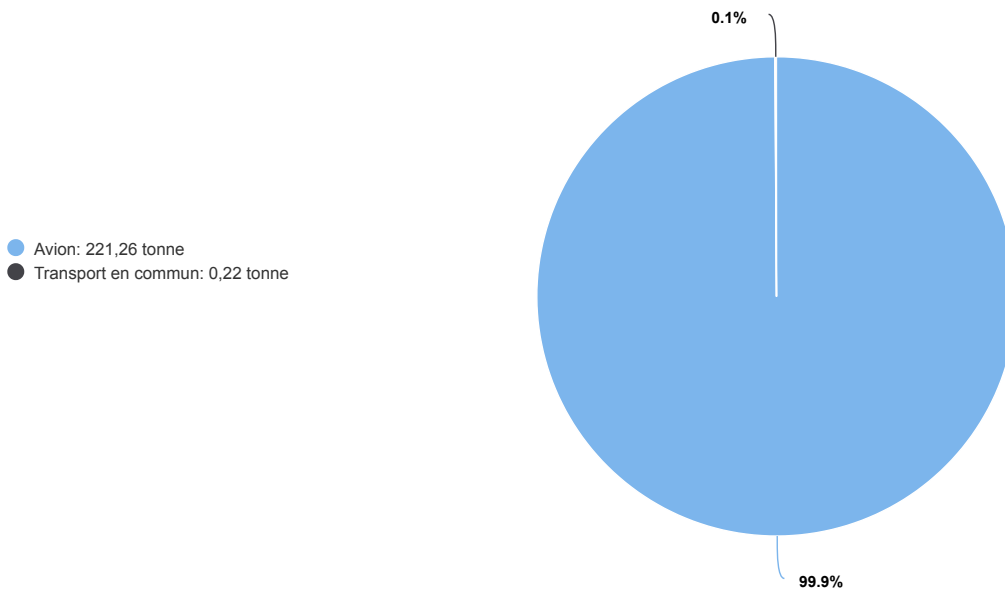
### Répartition des émissions liées à l'électricité sur l'année de base - CO2e (1 657 tonne)



La consommation d'électricité est responsable de 3.7% des émissions totales de Colas Belgium en 2019, avec 84.2% de ces émissions liées à la consommation d'électricité verte EU, et 15.8% à la consommation d'électricité grise.

### Répartition des émissions liées aux voyages d'affaires - CO2e (221 tonne)

01/01/2019 à 31/12/2021

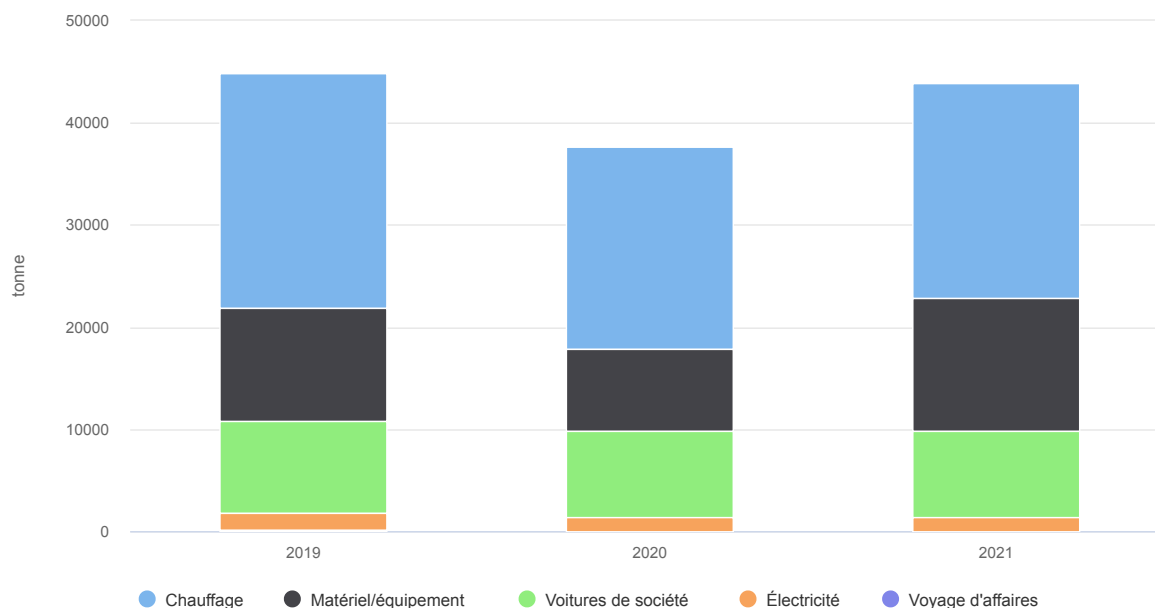


Les voyages d'affaires représentent la plus petite source d'émissions, avec seulement 0.3% des émissions totales de Colas Belgium en 2019. 99.9% des émissions de cette catégorie proviennent de trajets en avion, et seulement 0,1% de trajets en train.

## 5.2. Evolution annuelle par catégorie

Evolution des émissions par catégorie et par an - CO2e

01/01/2019 à 31/12/2021



Evolution des émissions par catégorie et par an - CO2e (tonne)

	2019	2020	2021
Chauffage	23	19	21
Matériel/équipement	11	8	12
Voitures de société	8	8	8
Électricité	1	1	1
Voyage d'affaires	140,14	62,23	19,11
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>37</b>	<b>43</b>

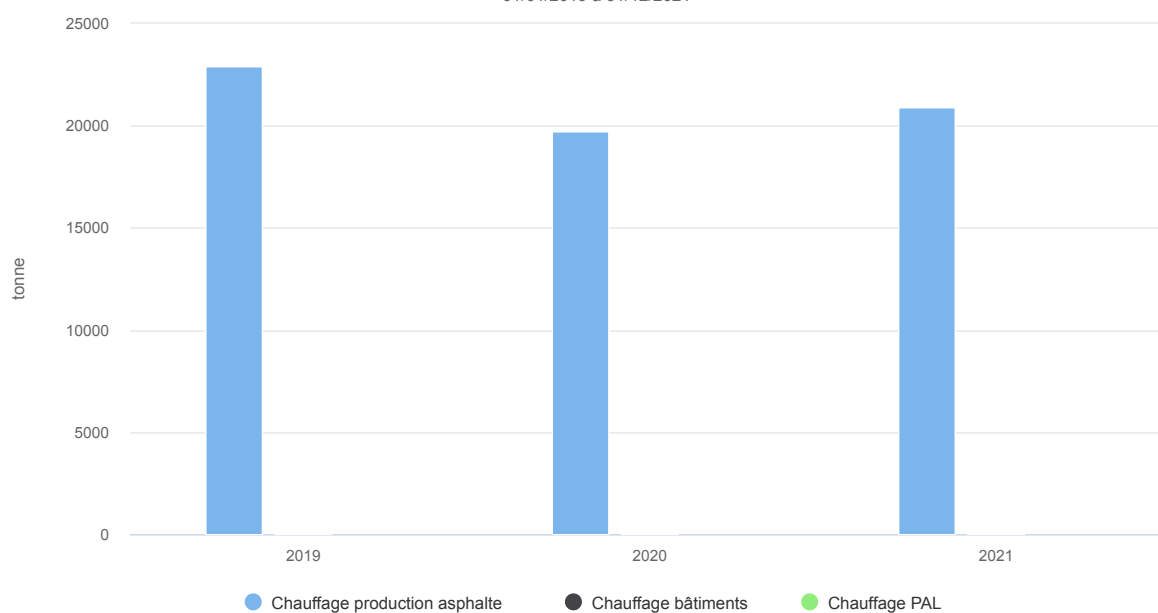
CO2e (%)

	2019	2020	2021
Chauffage	0,00	-13,85	-8,57
Matériel/équipement	0,00	-26,72	17,19
Voitures de société	0,00	-6,84	-5,94
Voyage d'affaires	0,00	-55,59	-86,36
Électricité	0,00	-17,30	-14,63

Dans l'évolution des émissions totales de Colas Belgium, nous constatons une diminution importante pour l'ensemble des catégories en 2020, puis une augmentation globale en 2021, équivalant presque les émissions de 2019. Cette évolution est sans doute liée à la crise du Covid19 et à la diminution globale de l'activité économique durant cette période.

## Evolution des émissions liées au chauffage par an - CO2e

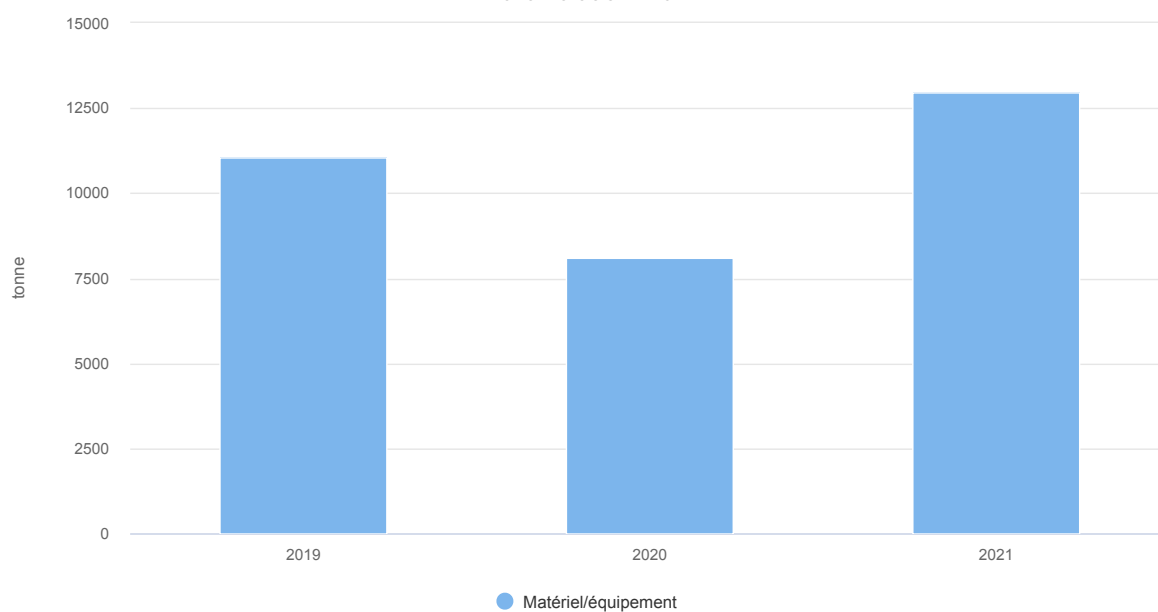
01/01/2019 à 31/12/2021



L'évolution des émissions liées au chauffage suivent la tendance globale avec une diminution de -13.9% entre 2019 et 2020, puis un réaugmentation pour atteindre -8.75% en 2021 par rapport à l'année de référence. 99.9% des émissions de cette catégorie correspondant à l'énergie utilisée pour la production d'asphalte, leur évolution peut être expliquée par la baisse d'activité, puis la reprise, liée à la crise sanitaire.

## Evolution des émissions liées au matériel et équipement par an - CO2e

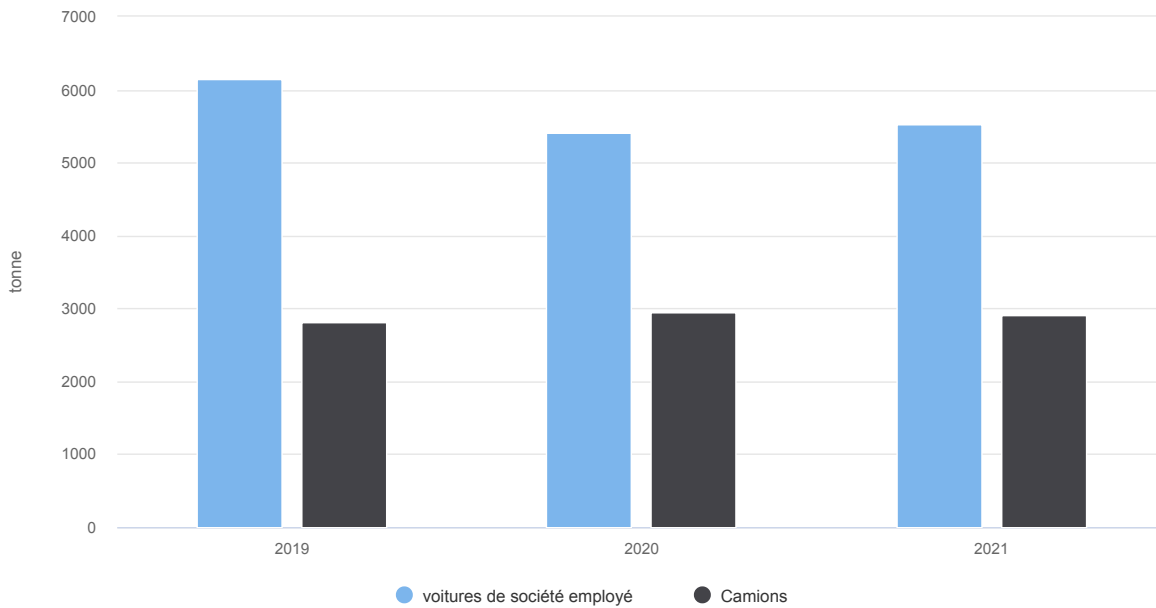
01/01/2019 à 31/12/2021



L'évolution des émissions liées au matériel utilisé sur les sites de production ou sur les chantiers suit également la tendance globale, avec une diminution de 27% en 2020, puis une plus forte reprise en 2021 pour atteindre 117% des émissions de l'année de référence.

## Evolution des émissions liées aux voitures de société par an - CO2e

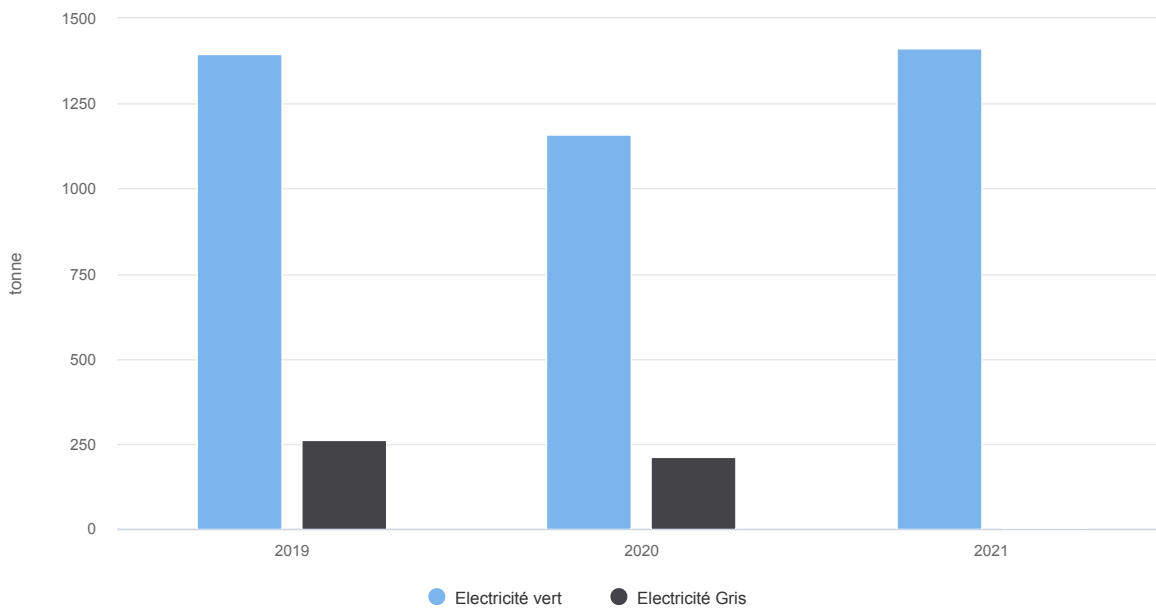
01/01/2019 à 31/12/2021



Nous constatons une diminution de 6% des émissions liées aux véhicules de société en 2020, dont une diminution pour les voitures et une légère augmentation pour les camions, maintenues en 2021.

## Evolution des émissions liées à l'électricité par an - CO2e

01/01/2019 à 31/12/2021



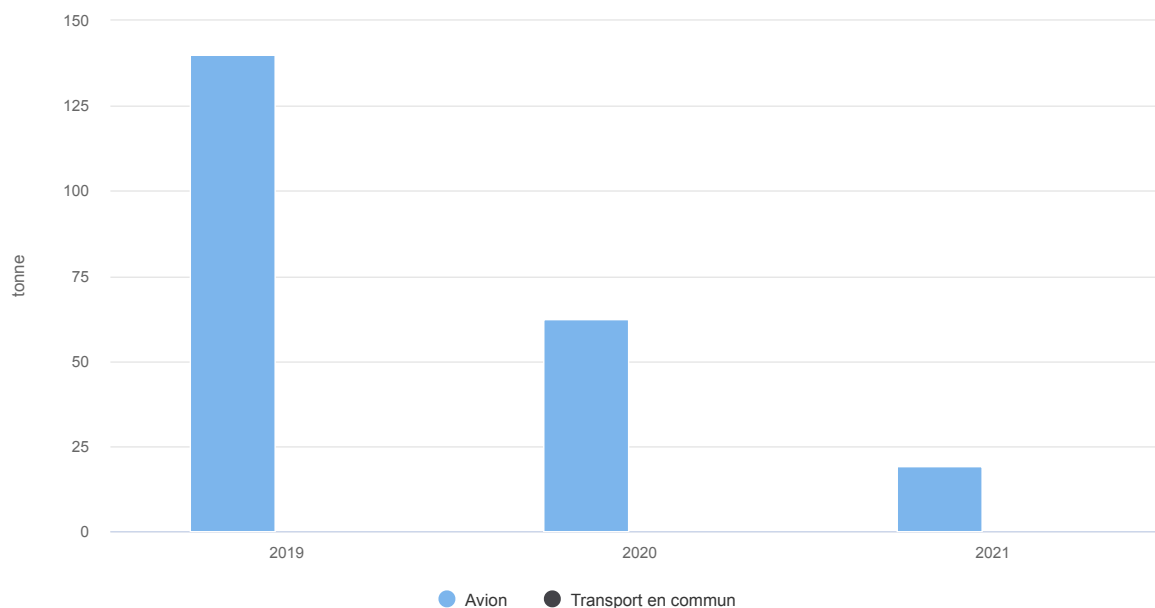
L'évolution des émissions liées à l'électricité montre une baisse de 17% en 2020, puis une augmentation en 2021 pour atteindre 115% des émissions de l'année de référence.

Par ailleurs, nous constatons que les émissions liées à la consommation d'électricité grise sont nulles en 2021. La substitution de source d'électricité peut donc expliquer une partie de l'augmentation des émissions provenant de la consommation d'électricité verte, en plus de la reprise d'une activité économique soutenue à la suite de la crise sanitaire. Il est important de noter que Colas Belgium achète de l'électricité verte à l'UE, et non à la BE. L'électricité verte de l'UE est incluse dans les calculs en tant qu'électricité grise.



## Evolution des émissions liées aux voyages d'affaires par an - CO2e

01/01/2019 à 31/12/2021



L'évolution des voyages d'affaires montre une forte diminution de 86% entre 2019 et 2021, en cohérence avec le contexte de crise sanitaire.

### 5.3. Objectifs

La direction de COLAS Belgium s'engage à réduire les émissions de CO2 de 10,5% d'ici 2026 par rapport à 2019, par rapport au chiffre d'affaires.

#### CO2e par chiffre d'affaires cible Groupe Colas Belgium

Pour l'année	Année de référence	Effet
2026	2019	-10,5%

Par champ d'application, cela correspond aux objectifs suivants :

- Une réduction de 12 % des émissions de scope 1.
- Une augmentation de 17 % des émissions du scope 2 (en raison de l'électrification des processus de combustion).

### 5.4. Les mesures de réduction

L'objectif de Colas d'une réduction de 10,5 % pour 2026 s'appuie sur une étude interne des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2. Des séances de brainstorming ont été organisées avec différents départements de COLAS BE pour collecter des idées. En fonction de la faisabilité des idées et de la maturité des mesures (technologie), un ensemble de mesures prioritaires a été défini.

Ces mesures prioritaires concernent principalement :

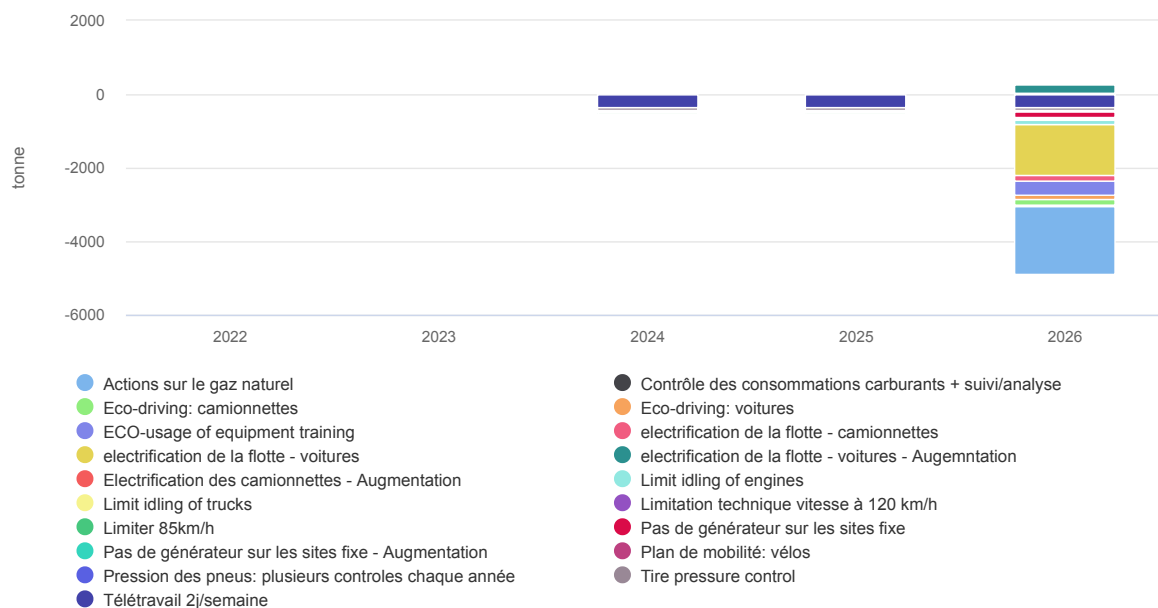
- Mobilité : réduction des distances de transport, optimisation des transports et électrification.
- Production : économies d'énergie dans la production d'asphalte.
- Utilisation de machines

Les graphiques ci-dessous montrent :

- Les mesures et leur réduction anticipée
- Les réductions par périmètre
- Une estimation des émissions de CO2

## Mesures de réduction CO2e

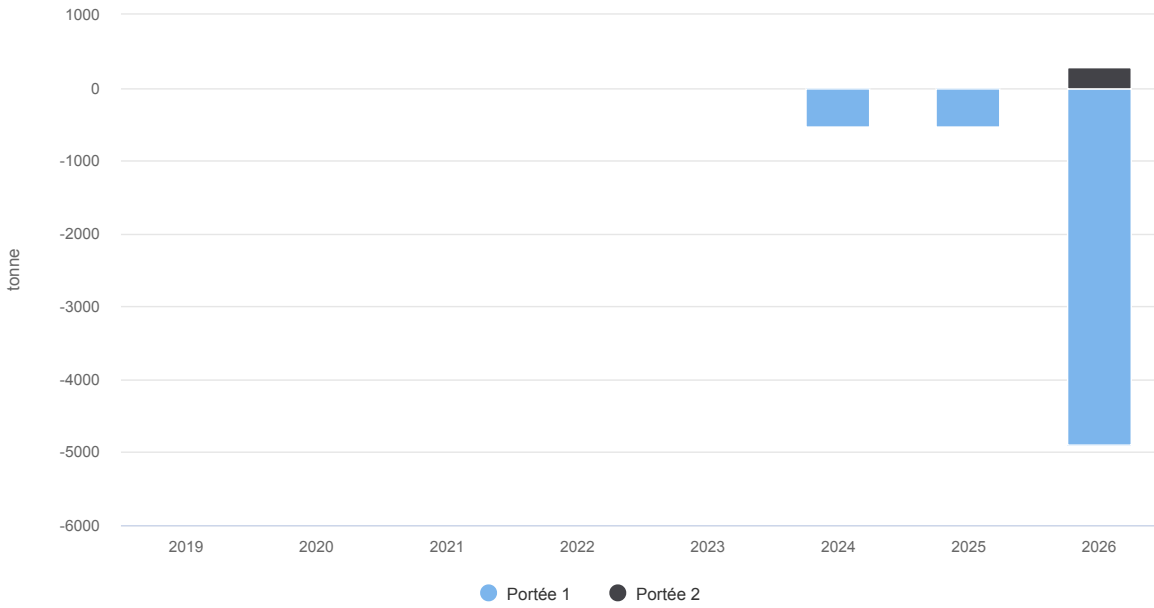
01/01/2022 à 31/12/2026



Mesures de réduction CO2e (tonne)	2022	2023	2024	2025	2026
Actions sur le gaz naturel					-1
					864,33
Contrôle des consommations carburants + suivi/analyse			-24,30	-24,23	-24,23
Eco-driving: camionnettes					-151,46
Eco-driving: voitures					-133,28
ECO-usage of equipment training					-386,94
electrification de la flotte - camionnettes					-139,34
electrification de la flotte - voitures					-1
					389,78
electrification de la flotte - voitures - Augemntation					231,95
Electrification des camionnettes - Augmentation					23,19
Limit idling of engines					-132,67
Limit idling of trucks					-24,97
Limitation technique vitesse à 120 km/h					-6,06
Limiter 85km/h			-38,96	-38,84	-38,84
Pas de générateur sur les sites fixe					-132,67
Pas de générateur sur les sites fixe - Augmentation					23,19
Plan de mobilité: vélos			-24,30	-24,23	-24,23
Pression des pneus: plusieurs controles chaque année			-41,74	-41,62	-41,62
Tire pressure control			-42,52	-42,41	-42,41
Télétravail 2j/semaine			-364,44	-363,50	-363,50
Total			-536,25	-534,83	-4
					618,00

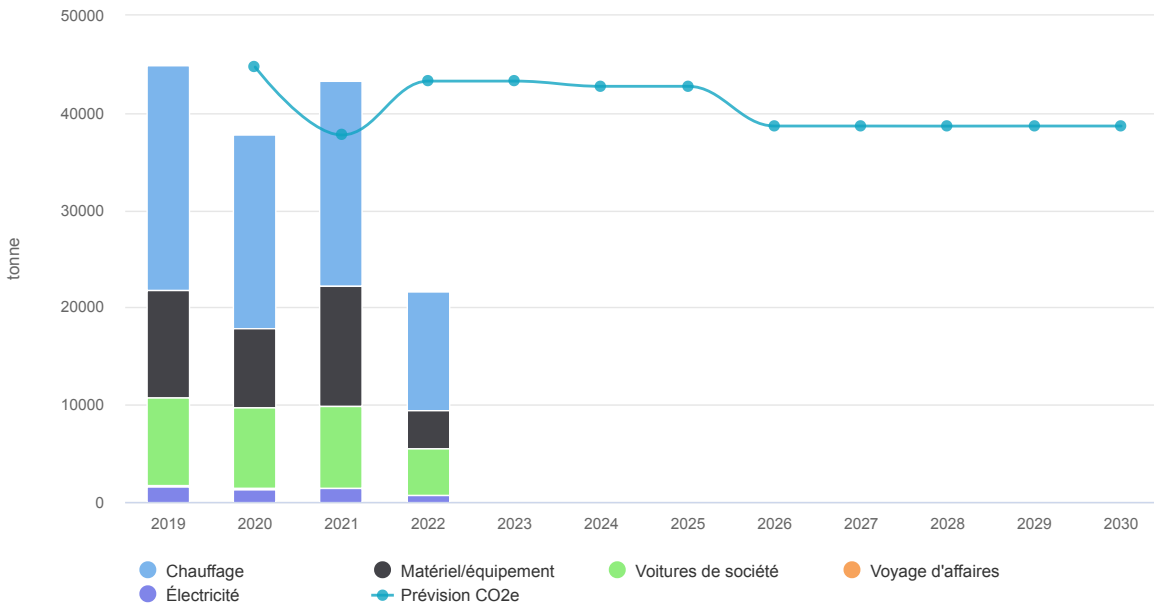
## Mesures CO2e - Par scope

01/01/2019 à 31/12/2026



## CO2e

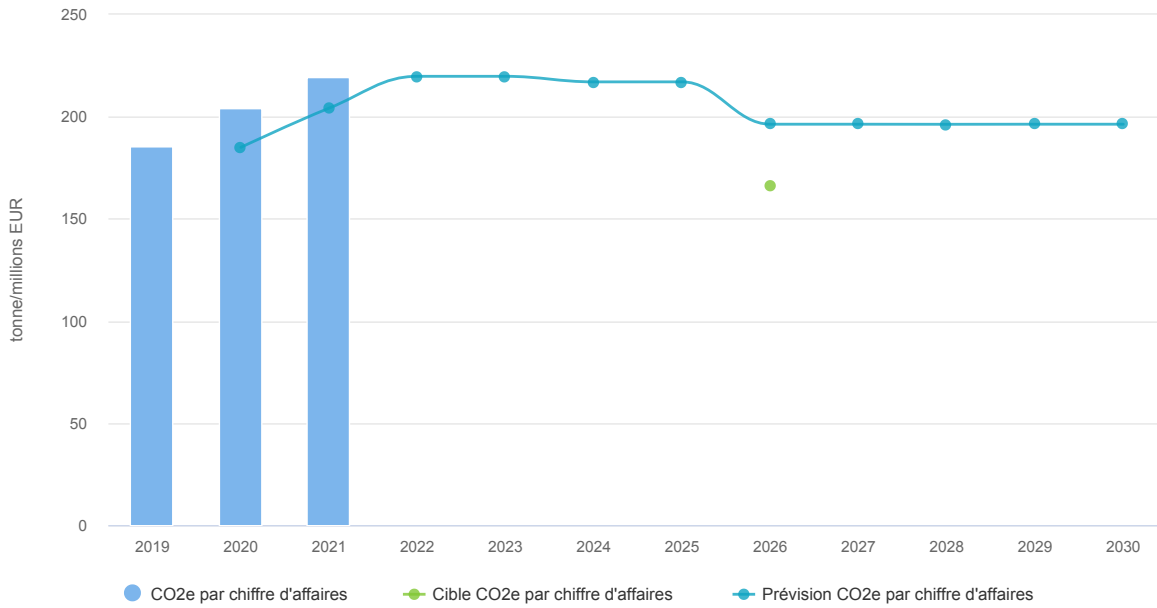
01/01/2019 à 31/12/2030



CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Chauffage</b>	23	19	21	12								
	029,35	840,08	055,10	198,04								
<b>Matériel/équipement</b>	11	8	12	3								
	055,54	101,20	343,17	795,39								
<b>Voitures de société</b>	8	8	8	4								
	963,32	349,84	431,09	833,10								
<b>Voyage d'affaires</b>	140,14	62,23	19,11									
<b>Électricité</b>	1	1	1	757,87								
	656,76	370,12	415,50									
<b>Total</b>	44	37	43	21								
	845,11	723,48	263,98	584,40								
<b>Prévision CO2e</b>		44	37	43	43	42	42	38	38	38	38	38
		714,51	723,42	263,98	263,98	727,73	729,14	645,98	645,98	637,87	645,98	645,98

## CO2e par chiffres d'affaires

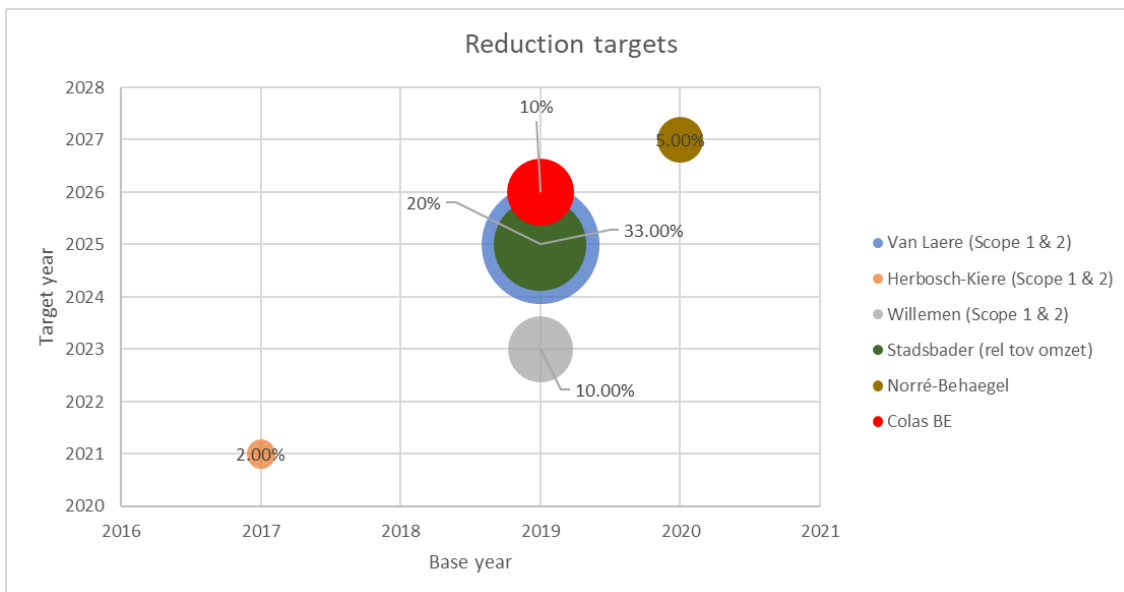
01/01/2019 à 31/12/2030



CO2e par chiffres d'affaires (tonne/millions EUR)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CO2e par chiffre d'affaires	185,53	204,21	219,80									
Cible CO2e par chiffre d'affaires								166,05				
Préviation CO2e par chiffre d'affaires				184,99	204,21	219,80	219,80	217,07	217,08	196,34	196,34	196,34

## 5.5. Benchmark

Le graphique ci-dessous fournit un benchmarking de quelques entreprises belges certifiées sur l'échelle. Il montre qu'avec un objectif de réduction de 10% d'ici 2026 par rapport à 2019, Colas s'allie au secteur belge.



## 6. Initiatives

Colas Belgium Green Board - ADEB/VBA

Méthodologies

Date de début

Date de fin

---

CO2

---